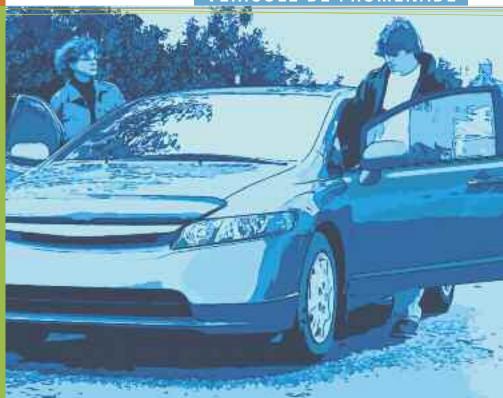


VÉHICULE DE PROMENADE



Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2° trimestre 2018

Format imprimé : ISBN 978-2-550-81147-3 Format PDF : ISBN 978-2-550-81148-0

© Société de l'assurance automobile du Québec, 2018

TABLE DES **matières**

	Devenir accompagnateur	5
	• La conduite accompagnée	5
	• Qui est l'accompagnateur?	6
	 Combien d'heures de conduite accompagnée l'apprenti conducteur devrait-il faire? 	6
	• Être un modèle	7
	Agir en complémentarité avec l'école de conduite	8
	• Discuter des forces et des points à améliorer	8
	• Faire progresser vers l'autonomie	9
	• Le Programme d'éducation à la sécurité routière	10
	• Les étapes de la formation	11
	• Les étapes de l'évaluation	13
	Guide pour l'apprentissage	1.4
	des manœuvres et des comportements	14
	• Initiation au réseau routier (phase 2)	16
	• Apprentissage du réseau routier (phase 3)	18
	• Perfectionnement de l'apprentissage (phase 4)	20
	• Le comportement au volant	22
)	Conseils pour bien encadrer l'apprenti conducteur dans son apprentissage	24
	• Les situations ciblées	24
	Situation 1 – L'apprenti conducteur a une mauvaise attitude	25
	Situation 2 – L'apprenti conducteur est fatigué	25
	Situation 3 – L'apprenti conducteur est stressé	26
	Situation 4 – L'apprenti conducteur manque de confiance	26
	Situation 5 – L'apprenti conducteur surestime ses compétences	27 27
	Situation 6 – L'apprenti conducteur manque de pratique Situation 7 – L'apprenti conducteur est sur la bonne voie	28
	Contrat familial entre l'apprenti conducteur	
	et l'accompagnateur	28
)	À la fin de la période d'apprentissage	30
	• Pour nous joindre	32

1

DEVENIR accompagnateur



Être accompagnateur demande du temps et de l'énergie, et c'est un rôle très important. Pour bien l'exercer, prenez le temps de lire cette brochure. Vous y trouverez :

- de l'information sur l'importance de la conduite accompagnée;
- des conseils sur les façons d'exercer le rôle d'accompagnateur;
- des exercices pratiques et les points à surveiller pendant l'exécution des manœuvres.

L'accompagnateur est la personne qui guide et assiste l'apprenti conducteur pendant sa période d'apprentissage de la conduite. Cette période dure douze mois. Il s'agit de la durée minimale de détention du permis d'apprenti conducteur entre le moment où l'aspirant conducteur obtient ce permis et celui où il peut passer son examen pratique à la Société de l'assurance automobile du Québec.

Pour obtenir un permis de conduire au Québec, il est obligatoire de suivre un cours de conduite dans une école reconnue par la Société. Le rôle de l'accompagnateur s'exerce donc de façon complémentaire à celui du moniteur de conduite.

La conduite accompagnée

Pour devenir un conducteur expérimenté et avoir une bonne maîtrise de l'ensemble des situations de conduite, il est important que tout apprenti conducteur prenne le volant le plus souvent possible. Or, les premières expériences de la conduite automobile sont généralement celles qui sont le plus à risque d'accident. C'est pourquoi la conduite accompagnée est obligatoire au Québec pour tout titulaire d'un permis d'apprenti conducteur. Elle permet d'acquérir de l'expérience de conduite dans des conditions de risque minimal, à la condition toutefois que l'accompagnateur exerce son rôle de façon adéquate.

Qui est l'accompagnateur?

Comme les apprentis conducteurs sont en majorité des jeunes âgés de 16 à 24 ans, l'accompagnateur est généralement un parent, soit le père ou la mère. Un autre membre de la famille, le conjoint ou un ami peut également jouer ce rôle.

Pour ce faire, il faut que l'accompagnateur :

- soit titulaire, depuis au moins deux ans, d'un permis de conduire valide de classe 5, qui autorise la conduite d'un véhicule de promenade;
- connaisse les différentes techniques de conduite et soit capable de les expliquer à l'apprenti conducteur;
- adopte lui-même un comportement sécuritaire, coopératif et responsable.



LE RÔLE DE L'ACCOMPAGNATEUR

L'accompagnateur agit comme formateur auprès de l'apprenti conducteur. À cet égard, votre action s'exerce de plusieurs façons :

- en étant vous-même un modèle comme conducteur;
- en agissant en complémentarité avec l'école de conduite;
- en discutant avec l'apprenti conducteur de ses forces et des points qu'il doit améliorer;
- en le faisant progresser vers l'autonomie.

Le titulaire d'un permis probatoire n'est pas autorisé à être accompagnateur. De plus, les années où une personne a eu un permis probatoire ne comptent pas dans le calcul des deux années d'expérience nécessaires.

Combien d'heures de conduite accompagnée l'apprenti conducteur devrait-il faire?

Certains experts recommandent un minimum de 50 heures de conduite réalisées sous la supervision d'un accompagnateur. Par ailleurs, on reconnaît généralement que, pour en arriver à une bonne maîtrise de l'ensemble des situations de conduite, un nouveau conducteur doit avoir parcouru entre 3 000 et 6 000 kilomètres. Toutefois, il n'y a pas de règles strictes à cet égard. Ce qu'il faut retenir, c'est que plus l'apprenti conducteur fera des déplacements fréquents et variés, mieux il sera en mesure de conduire de façon sécuritaire lorsqu'il sera seul au volant de son véhicule.

Obligations à respecter avec le permis d'apprenti conducteur :

- Toujours être accompagné d'une personne qui est titulaire d'un permis de conduire valide de la classe 5 depuis au moins 2 ans et qui est en mesure de fournir aide et conseils;
- ne pas accumuler 4 points d'inaptitude ou plus dans son dossier de conduite, sinon le permis sera révoqué et il ne sera pas possible d'en obtenir un autre avant au moins 3 mois;
- ne pas conduire entre minuit et cinq heures;
- ne pas conduire après avoir consommé de l'alcool.



Être un modèle

Si vous êtes le père ou la mère de l'apprenti conducteur, votre enfant a probablement intégré depuis longtemps votre style de conduite puisque, comme passager, il a pu observer pendant des années votre attitude au volant, votre façon de vous conformer aux règles de la circulation et votre comportement à l'égard des autres usagers de la route.

L'influence des parents sur les enfants s'exerce dans de nombreuses sphères de la vie, et la conduite automobile n'y échappe pas. Ce que le parent fait au volant, l'enfant l'enregistre et risque de le reproduire. Des études nordaméricaines ont d'ailleurs fait ressortir que les accidents qui arrivent aux jeunes et les infractions qu'ils commettent dans les premières années de la conduite sont liés au style de conduite de leurs parents et que, par conséquent, les parents qui commettent plus d'infractions, et qui ont plus d'accidents,

ont des enfants qui commettent également plus d'infractions et qui ont plus d'accidents.

Il peut être difficile d'inculquer à l'apprenti conducteur des comportements sécuritaires, coopératifs et responsables si on ne les adopte pas soi-même. Il est important d'en être conscient et, dans ce cas, il vaut peut-être mieux laisser le parent qui représente le meilleur modèle pour l'enfant jouer le rôle d'accompagnateur.

Mais il n'y a pas de règles simples et l'accompagnateur modèle n'existe probablement pas. L'apprenti conducteur a besoin de conduire; il faut donc trouver le moyen qu'il le fasse fréquemment et l'assister le mieux possible. Une préparation adéquate de la part de l'accompagnateur est souvent une bonne façon d'exercer ce rôle malgré ses propres faiblesses et limites.

Agir en complémentarité avec l'école de conduite

Puisque le cours de conduite dans une école reconnue par la Société est obligatoire pour obtenir un permis de conduire, le travail de l'accompagnateur doit se faire en complémentarité avec celui des personnes qui enseignent dans ces établissements.

Outre l'apprentissage des règles de la circulation et de la signalisation, la formation théorique vise à faire prendre conscience à l'apprenti conducteur de l'importance de la courtoisie et du partage de la route, des risques liés à l'alcool, aux drogues, à la vitesse, à la fatigue et aux distractions ainsi que de la nécessité de conduire d'une manière respectueuse de l'environnement (écoconduite).

Il est important de poursuivre avec l'apprenti conducteur ce travail de réflexion et de renforcer les messages de prévention qui sont livrés en classe. Il est également du devoir de l'accompagnateur de s'assurer du respect des règles de la circulation.

Dès que l'aspirant conducteur a obtenu son permis d'apprenti conducteur, la conduite sous la supervision de l'accompagnateur peut débuter. Toutefois, il est suggéré d'attendre que l'apprenti conducteur ait complété les sorties de la phase 2, qui portent sur les manœuvres de base du véhicule, avant de faire les premières sorties accompagnées. Cela permettra au moniteur d'introduire les rudiments de la conduite sur des bases solides.

Discuter des forces et des points à améliorer

Tous les apprentis conducteurs n'ont pas les mêmes aptitudes et la même confiance en eux lorsqu'ils prennent le volant. Chacun a un rythme d'apprentissage qui lui est propre.

Une communication claire et une approche cohérente de l'application des règles de la conduite vous aideront à encadrer l'apprenti conducteur et à le laisser acquérir de l'expérience et de la confiance tout au long de son apprentissage.

Ayez une attitude calme et logique lorsque vous discutez de la façon de conduire de l'apprenti conducteur. Faites-le de retour à la maison plutôt que lorsqu'il est derrière le volant. Pour vous aider dans cet exercice, vous pouvez utiliser la grille d'autoévaluation qui se trouve dans le *Carnet d'accès à la route*. Un peu comme le fait le moniteur de conduite, il peut être intéressant de laisser d'abord l'apprenti conducteur porter un jugement sur ses forces et les points qu'il doit améliorer et de donner ensuite votre point de vue.



Faire progresser vers l'autonomie

Il est important que l'apprenti conducteur atteigne un niveau suffisant d'autonomie sur la route avant l'obtention de son permis probatoire. En effet, le passage du permis d'apprenti conducteur au permis probatoire est souvent une étape critique pour les nouveaux conducteurs quant à leur implication dans les accidents de la route. Les premiers accidents sont souvent liés à la déficience de certaines habiletés liées à l'observation, à l'anticipation ou à la prise de décisions, et ces carences sont souvent dues au fait que l'apprenti conducteur n'a pas eu la latitude ou l'occasion de les perfectionner pendant la période d'apprentissage.

Au cours de la formation pratique à l'école de conduite, le moniteur amène l'apprenti conducteur à progresser d'abord dans le cadre d'une conduite dirigée, puis d'une conduite semidirigée pour finalement l'amener à la conduite autonome. Pendant les sorties accompagnées, vous devez autant que possible respecter cette hiérarchie dans l'apprentissage, c'est-à-dire guider d'abord l'apprenti conducteur dans les choix qu'il a à faire et l'amener graduellement à prendre ses propres décisions. N'oubliez pas, la conduite d'un véhicule est une tâche complexe et elle l'est particulièrement pour un nouveau conducteur. La maîtrise des situations de conduite requiert une bonne capacité d'analyse et de jugement, et il faut permettre à l'apprenti conducteur de développer cette capacité.



AVANT D'ÊTRE ACCOMPAGNATEUR

Être accompagnateur est un engagement. Avant de prendre cet engagement, vous devez porter un jugement sur votre disponibilité et vos capacités.

Avez-vous le temps?

Vous devez prévoir plusieurs heures afin d'encadrer et d'aider l'apprenti conducteur à compléter son apprentissage.

☐ Êtes-vous qualifié?

Pour être accompagnateur, vous devez être vous-même un conducteur au comportement sécuritaire, coopératif et responsable.

Avez-vous une relation de confiance avec l'apprenti conducteur?

Superviser un apprenti conducteur peut être une source de stress. Il importe de s'assurer que cet exercice ne nuira pas à une relation parfois difficile à l'adolescence.

☐ Êtes-vous patient?

Pour favoriser une meilleure intégration des apprentissages, les sorties avec l'accompagnateur doivent se faire dans le calme et le respect.



■ Le Programme d'éducation à la sécurité routière

L'assise du cours de conduite est le Programme d'éducation à la sécurité routière. Il vise l'acquisition des quatre compétences suivantes :

- établir le profil d'un conducteur au comportement sécuritaire, coopératif et responsable;
- manœuvrer un véhicule de promenade;
- partager la route;
- utiliser le réseau routier de façon autonome et responsable.

Le programme vise également à :

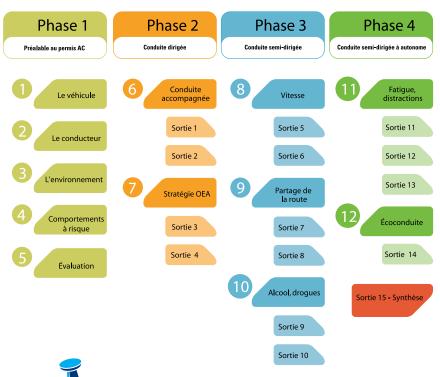
- introduire l'alternance de la formation théorique et de la formation pratique pour favoriser une meilleure intégration des apprentissages;
- amener progressivement l'apprenti conducteur à un degré plus élevé d'autonomie dans ses prises de décision concernant différentes situations de conduite afin qu'il soit

- moins à risque d'accident lorsqu'il obtiendra son permis probatoire;
- améliorer la capacité d'exploration visuelle de l'apprenti conducteur, la détection des dangers et l'anticipation des risques par l'application de la stratégie de conduite OEA (observer, évaluer, agir);
- introduire l'écoconduite pour amener les apprentis conducteurs à faire des choix plus écologiques lorsqu'ils planifient leurs déplacements et à adopter des manœuvres d'écoconduite lorsqu'ils conduisent leur véhicule;
- favoriser la prise de conscience des comportements à risque chez les apprentis conducteurs, particulièrement chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans: vitesse, alcool, drogues, non-port de la ceinture de sécurité, fatigue, distractions, etc.

Les étapes de la formation

La formation est répartie en quatre phases où alternent les cours théoriques (modules numérotés de 1 à 12) et pratiques (sorties 1 à 15). Cela totalise 24 heures de formation théorique et 15 heures de formation pratique. Pour chaque module théorique, il faut compléter une partie d'autoformation sur le site du Programme d'éducation à la sécurité routière.

Dispositif de formation – Programme d'éducation à la sécurité routière



4 COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Établir le profil d'un conducteur au comportement sécuritaire, coopératif et responsable.
- 2. Manœuvrer un véhicule de promenade.
- 3. Partager la route.
- 4. Utiliser le réseau routier de façon autonome et responsable.

Phase 1

Préalable à l'obtention du permis d'apprenti conducteur (théorie seulement)

- Dans les modules 1 à 4, on traite des dispositifs et systèmes du véhicule, des règles du Code de la sécurité routière, de la signalisation routière, du profil du conducteur au comportement sécuritaire, coopératif et responsable, des règles d'une conduite proactive et courtoise ainsi que des comportements à risque.
- Au cours du module 5, l'école de conduite administre une épreuve théorique élaborée par la Société.
- La réussite à cette épreuve permet à l'aspirant conducteur d'aller chercher son permis d'apprenti conducteur à la Société.

Phase 2 Conduite dirigée

- Le module 6 porte sur la conduite accompagnée. Les personnes qui agissent comme accompagnateur sont invitées à y assister.
- Le module 7 traite de la stratégie OEA pour améliorer les habiletés des apprentis conducteurs en matière de détection des dangers et d'anticipation des risques.
- Les sorties sur la route 1 à 4 portent sur l'apprentissage des manœuvres de base du véhicule et sur l'adoption de comportements sécuritaires, coopératifs et responsables dans des environnements de conduite simples.

Phase 3

Conduite semi-dirigée

- Le module 8 est entièrement consacré à la vitesse, l'une des causes majeures d'infractions et d'accidents chez les jeunes conducteurs.
- Le module 9 traite du partage de la route, particulièrement avec les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, cyclomotoristes, motocyclistes, etc.) et les véhicules lourds.
- Le module 10 porte sur l'alcool et les drogues, autres causes importantes d'infractions et d'accidents chez les jeunes.
- Les sorties sur la route 5 à 10 portent sur l'apprentissage de manœuvres plus complexes et sur l'adoption de comportements sécuritaires, coopératifs et responsables dans des environnements de conduite diversifiés.

Phase 4

Conduite semi-dirigée à autonome

- Le module 11 permet de compléter la formation concernant les autres facteurs de risque que sont la fatigue et les distractions au volant.
- Le module 12 traite de l'écoconduite, il porte en particulier sur les manœuvres du véhicule.
- Les sorties sur la route 11 à 14 visent l'approfondissement des manœuvres du véhicule et l'adoption de comportements sécuritaires, coopératifs et responsables dans des environnements de conduite diversifiés.
- La sortie sur la route 15 propose une synthèse des apprentissages réalisés au cours des sorties sur la route, préparatoire à l'examen pratique de la Société.

Les étapes de l'évaluation

L'évaluation se fait en plusieurs étapes réparties sur toute la durée du processus d'apprentissage.

Évaluation de la formation théorique

À la fin de la phase 1, une première évaluation portant sur l'acquisition des connaissances théoriques est faite à l'école de conduite. Celle-ci administre un examen écrit de la Société. La réussite à cet examen permet à l'aspirant conducteur d'obtenir son permis d'apprenti conducteur.

Le second examen écrit est administré par la Société. Dix mois après l'obtention de son permis d'apprenti conducteur, l'apprenti peut se présenter dans un centre de services de la Société pour passer cet examen théorique.

Évaluation de la formation pratique

Une évaluation de la formation pratique est faite par l'école de conduite au cours des sorties 5 et 10 et à la sortie 15, qui est la synthèse avant l'examen pratique de la Société.

Douze mois après l'obtention de son permis d'apprenti conducteur, l'apprenti qui a réussi à l'examen théorique de la Société et obtenu son attestation de réussite au cours de conduite peut se présenter dans un centre de services de la Société pour passer l'examen pratique.

GUIDE POUR l'apprentissage DES MANŒUVRES ET DES COMPORTEMENTS



Durant toute la période d'apprentissage sur la route, il est essentiel de bien interagir avec l'apprenti conducteur. Il est normal de ressentir un peu d'anxiété avant de commencer les exercices pratiques avec un conducteur inexpérimenté. Rappelez-vous que la confiance est une des conditions premières de la réussite.

Il est important de consacrer le plus d'heures possible aux exercices pratiques pour permettre à l'apprenti conducteur d'acquérir de l'expérience. N'hésitez pas à le faire conduire à différentes heures de la journée et dans des conditions routières et climatiques variées.

Pour être profitable, l'apprentissage doit se faire de façon graduelle et dans des situations que l'apprenti conducteur est prêt à affronter.

- Donnez-lui plus de conseils au début de l'apprentissage et de moins en moins par la suite. Il pourra ainsi devenir autonome plus rapidement.
- Commencez les pratiques dans un secteur où il y a peu de circulation. Augmentez graduellement le degré de difficulté des trajets (ex.: circuler en zone urbaine où il y a une plus forte concentration d'usagers sur le réseau routier) à mesure que l'apprenti conducteur acquiert de l'expérience et de l'assurance.
- Demeurez attentif et prêt à intervenir en cas de difficulté.
- Mettez fin à l'exercice dès que vous-même ou l'apprenti conducteur devenez nerveux, fatigué ou irritable.
- Faites des exercices pratiques de façon régulière pour vous assurer que l'apprenti conducteur conserve ses habiletés de conduite et continue de progresser.
- Rappelez-lui les règles de prudence à adopter en présence de différentes catégories d'usagers, particulièrement les usagers vulnérables, les véhicules lourds et les véhicules d'urgence.



À la fin de chaque exercice :

- encouragez l'apprenti conducteur en lui indiquant ses progrès;
- faites ressortir ses points forts et ses points à améliorer, tant sur le plan des manœuvres de conduite que de ses comportements;
- planifiez une prochaine période d'exercices pratiques.

Pour plus d'informations, consultez :

- les fiches des sorties sur la route;
- l'Aide-mémoire sur le partage de la route avec les autres usagers.

Vous trouverez ces documents dans le *Carnet d'accès à la route* et sur le site Web du Programme d'éducation à la sécurité routière.

Initiation au réseau routier (phase 2)

L'apprenti conducteur doit pratiquer les manœuvres de base du véhicule et les techniques d'exploration visuelle vues à l'école de conduite. Il doit apprendre à maintenir le véhicule au centre de la voie sans empiéter sur une autre voie ni sur l'accotement. Demandez à l'apprenti conducteur d'effectuer d'abord les exercices mentionnés à basse vitesse. Par la suite, répétez ces exercices à une vitesse plus élevée.



À cette étape, il est suggéré d'attendre que l'apprenti conducteur ait complété les sorties de la phase 2 avec le moniteur, qui portent sur les manœuvres de base du véhicule, avant de faire les premières sorties accompagnées.

LES SORTIES AVEC L'ACCOMPAGNATEUR DOIVENT PERMETTRE :

- La pratique des manœuvres de base du véhicule (direction, vitesse, accélération, freinage, immobilisation, marche arrière, etc.):
 - · En ligne droite
 - À différents types d'intersections (avec ou sans arrêt, avec feux de circulation, à plusieurs voies, etc.)
 - Dans les courbes
 - · Lors des changements de voie
 - Au cours des manœuvres de stationnement (celles vues à l'école de conduite)
- Le perfectionnement des techniques d'exploration visuelle :
 - Balayage visuel adéquat et fréquent
 - Vérification adéquate et au bon moment dans les rétroviseurs
 - Vérification adéquate et au bon moment par-dessus l'épaule (angles morts)



L'apprenti conducteur doit apprendre à prendre un virage et à maintenir le véhicule au centre de la voie pendant cette manœuvre.

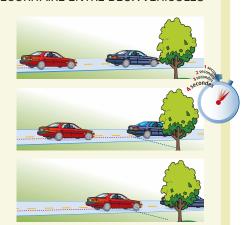


L'ACCOMPAGNATEUR DOIT S'ASSURER QUE L'APPRENTI CONDUCTEUR :	MAÎTRISÉ	À AMÉLIORER
Adopte une position de conduite sécuritaire		
Détecte la présence d'usagers vulnérables sur le réseau routier et les endroits propices à leur présence (école, hôpital, centre commercial, école de moto, etc.)		
Évalue les priorités de passage et les changements de feu de circulation et cède le passage aux usagers vulnérables ainsi qu'aux autres usagers ayant la priorité		
Communique ses intentions de façon appropriée et au bon moment		
Adapte sa conduite en fonction des situations (circulation, types d'usagers en présence, conditions climatiques et routières, etc.)		
Conserve des marges de sécurité (avant, arrière et latérales) autour de son véhicule		
Adopte un comportement sécuritaire, coopératif et responsable		

POUR MAINTENIR UNE DISTANCE SÉCURITAIRE ENTRE DEUX VÉHICULES

Utilisez la règle des 4 ou 6 secondes (4 secondes en ville et 6 secondes sur une route à circulation rapide):

- Choisir comme point de repère un objet fixe sur le bord de la route, un peu plus loin que le véhicule qui précède le vôtre.
- Au moment où l'arrière de ce véhicule passe vis-à-vis de cet objet, commencer à dire «Un mille et un, un mille et deux, un mille et trois, un mille et quatre».
- La distance est suffisante si le point de repère est atteint lorsque le conducteur a fini de dire «Un mille et un, un mille et deux, un mille et trois, un mille et quatre».
- Si ce n'est pas le cas, il faut ralentir pour augmenter la distance entre son véhicule et celui qui le précède.



Si les conditions routières ou climatiques sont difficiles, il faut augmenter la distance. À ce moment, l'intervalle peut être augmenté jusqu'à 8 secondes.

Apprentissage du réseau routier (phase 3)

L'apprenti conducteur continue l'apprentissage de la conduite d'un véhicule de promenade tout en acquérant une plus grande autonomie. Il doit maîtriser son véhicule dans les diverses situations suggérées. Il perfectionne ses aptitudes à prendre des décisions pour bien partager la route.

	LES SORTIES AVEC L'ACCOMPAGNATEUR DOIVENT PERMETTRE :
	La maîtrise de l'ensemble des manœuvres de base et des comportements énumérés au cours de l'initiation au réseau routier (phase 2) dans différents types de milieux :
	Milieu résidentiel
	Milieu urbain
_	Milieu rural
	Autoroute
	La maîtrise des techniques d'exploration visuelle :
	Balayage visuel adéquat et fréquent
	 Vérification adéquate et au bon moment dans les rétroviseurs
-	 Vérification adéquate et au bon moment par-dessus l'épaule (angles morts)
	Le perfectionnement de l'ensemble des manœuvres de stationnement vues à l'école de conduite
	La réalisation de manœuvres de conduite de façon autonome (sans l'aide de l'accompagnateur) :
	• Virage
-	Immobilisation à une intersection
-	Changement de voie
	Stationnement

L'ACCOMPAGNATEUR DOIT S'ASSURER QUE L'APPRENTI CONDUCTEUR :	MAÎTRISÉ	À AMÉLIORER
Effectue l'ensemble des manœuvres et adopte les comportements déjà appris au cours de l'initiation au réseau routier (phase 2), et ce, de manière semi-dirigée		
Détecte les risques potentiels et réels de l'environnement et effectue les actions appropriées		
Anticipe les arrêts et les ralentissements de la circulation de même que les arrêts obligatoires de certains véhicules (autobus scolaires et urbains, etc.)		
Utilise des repères pour s'orienter sur le réseau routier		
Adapte sa conduite en fonction des situations (circulation, types d'usagers en présence, conditions climatiques et routières, etc.)		
Conserve des marges de sécurité (avant, arrière et latérales) autour de son véhicule		
Adopte un comportement sécuritaire, coopératif et responsable		•



Perfectionnement de l'apprentissage (phase 4)

L'apprenti conducteur perfectionne l'apprentissage de la conduite d'un véhicule de promenade dans différentes situations et en présence de différentes catégories d'usagers. L'encadrement de l'accompagnateur doit diminuer progressivement pour qu'à la fin de la période d'accompagnement, l'apprenti conducteur soit autonome sur la route et adopte un comportement de conduite sécuritaire, coopératif et responsable.

LES SORTIES AVEC L'ACCOMPAGNATEUR DOIVENT PERMETTRE :

- Le perfectionnement des manœuvres et comportements de conduite appris au cours de l'initiation au réseau routier (phase 2) et de l'apprentissage du réseau routier (phase 3) en vue d'être autonome :
 - Dans différents types de milieux (urbain, rural, autoroute, quartier résidentiel)
 - Dans des situations de conduite plus complexes (aux heures d'achalandage, dans des conditions climatiques plus difficiles, la nuit, etc.)
- La **recherche d'information** dans l'environnement par les techniques d'exploration visuelle, de façon autonome
- Le perfectionnement de la conduite de façon autonome :
 - Avec un minimum d'indications, l'apprenti conducteur doit se rendre à la destination voulue (ex. : se rendre chez un ami ou un parent)



À cette étape, il est suggéré de diminuer la fréquence des interventions afin de favoriser l'autonomie de l'apprenti conducteur.

L'ACCOMPAGNATEUR DOIT S'ASSURER QUE L'APPRENTI CONDUCTEUR :	MAÎTRISÉ	À AMÉLIORER
Effectue l'ensemble des manœuvres et adopte les comportements déjà appris au cours de l'initiation au réseau routier (phase 2) et de l'apprentissage du réseau routier (phase 3) de manière autonome		
Détecte les risques potentiels et réels de l'environnement et effectue les actions appropriées		
Est en mesure de réaliser des tâches connexes (ex. : brancher le système de ventilation ou le chauffage) sans que sa conduite en soit affectée (ex. : pas de changement brusque de la trajectoire)		
Adapte sa conduite en fonction des situations (circulation, types d'usagers en présence, conditions climatiques et routières, etc.)		
Conserve des marges de sécurité (avant, arrière et latérales) autour de son véhicule		
Adopte un comportement sécuritaire, coopératif et responsable		

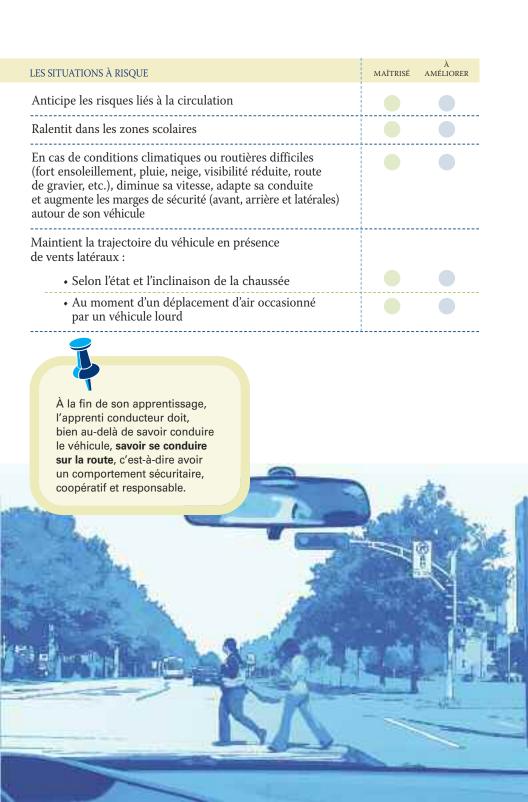


■ Le comportement au volant

De façon périodique, évaluez le comportement de l'apprenti conducteur au volant et discutez avec lui des points suivants.

LE PARTAGE DE LA ROUTE	MAÎTRISÉ	À AMÉLIORER
Respecte les règles de la circulation, la signalisation routière et les priorités de passage		
Coopère avec les usagers de la route, particulièrement avec les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, cyclomotoristes, motocyclistes, personnes utilisant une aide à la mobilité, etc.), avec les véhicules lourds et les véhicules d'urgence		
Respecte les autres conducteurs, particulièrement les usagers vulnérables		
Cède le passage		
Applique les règles de la courtoisie		

LA PRÉVOYANCE ET L'ANTICIPATION	MAÎTRISÉ	À Améliorer
Applique la stratégie OEA		
Communique ses intentions		
Conserve des marges de sécurité (avant, arrière, latérales) autour de son véhicule		
Choisit la vitesse appropriée		
Diminue sa vitesse en présence d'usagers vulnérables, et augmente les marges de sécurité autour de son véhicule		



3

CONSEILS POUR BIEN **ENCAUTET** L'APPRENTI CONDUCTEUR DANS SON APPRENTISSAGE



Superviser un apprenti conducteur peut être une source de stress. C'est parfois un défi de rester calme et concentré. Il faut aussi considérer que la majorité des apprentis conducteurs ont entre 16 et 24 ans et que c'est généralement un de leurs parents qui agit à titre d'accompagnateur. Si leur relation est difficile, elle peut s'envenimer dans des situations de stress telles que la conduite d'un véhicule de promenade.

Les pages qui suivent présentent quelques situations types, parmi les plus courantes, qui peuvent se produire lors des séances de conduite accompagnée. Vous y trouverez les comportements et les attitudes de l'apprenti conducteur qui doivent vous apparaître comme des signes d'alerte, car ils peuvent traduire un climat non propice à l'apprentissage. Ensuite, vous trouverez des exemples d'actions que vous pouvez effectuer pour y faire face. Nous vous suggérons de suivre les conseils qui vous conviennent le mieux.

Les situations ciblées

- L'apprenti conducteur a une mauvaise attitude
- L'apprenti conducteur est fatigué
- L'apprenti conducteur est stressé
- L'apprenti conducteur manque de confiance
- L'apprenti conducteur surestime ses compétences
- L'apprenti conducteur manque de pratique
- L'apprenti conducteur est sur la bonne voie

Prenez le temps de lire ces fiches avant la phase d'accompagnement afin de pouvoir, au moment propice, mettre en pratique les conseils donnés.

Situation 1 – L'apprenti conducteur a une mauvaise attitude

Signes d'une mauvaise attitude

Qu'est-ce que l'accompagnateur peut faire?

L'apprenti conducteur:

- s'énerve, critique la circulation, la réglementation, etc.;
- ne tient pas compte des conseils de son accompagnateur ou les conteste et devient agressif;
- conteste les consignes de son accompagnateur avant d'en analyser les avantages.

- Proposer à l'apprenti conducteur de s'arrêter un moment afin de discuter de la situation.
- Laisser l'apprenti conducteur expliquer ses actions et éviter de lui donner des ordres.
- Éviter de conduire à la place de l'apprenti conducteur.
- Essayer de comprendre pourquoi l'apprenti conducteur veut faire autrement.
- S'assurer que les consignes sont claires : éviter les interjections de type « Attention! ».
- Discuter avec le moniteur de conduite de l'apprenti conducteur pour comprendre le comportement de ce dernier.

Situation 2 – L'apprenti conducteur est fatigué

Signes de fatigue

Qu'est-ce que l'accompagnateur peut faire?

L'apprenti conducteur :

- a le regard fixe, baille constamment;
- change souvent de position ou s'affaisse sur son siège;
- demande souvent à l'accompagnateur de répéter les consignes;
- se trompe de vitesse, inverse le clignotant, etc.

- Avant de prendre le volant, s'assurer que l'apprenti conducteur est bien reposé (et de l'être soi aussi), car la conduite demande une attention continue.
- S'arrêter et prendre le volant aux premiers signes de fatigue.
- Expliquer à l'apprenti conducteur qu'avoir les facultés affaiblies par la fatigue ou la somnolence lorsqu'on conduit est dangereux.
 C'est une des trois principales causes d'accidents (avec l'alcool et la vitesse) au Québec.
- Expliquer à l'apprenti conducteur la nécessité de s'arrêter lorsque les premiers signes de fatigue apparaissent.

Situation 3 – L'apprenti conducteur est stressé

Signes de stress

L'apprenti conducteur :

- semble nerveux, est tendu (tête et cou rigides, bras crispés sur le volant, etc.);
- refait des erreurs qu'il a faites au début de son apprentissage;
- panique, tremble, pleure.

Qu'est-ce que l'accompagnateur peut faire?

- Expliquer calmement les actions à entreprendre.
- Donner des conseils plutôt que des ordres.
- Changer l'itinéraire aussitôt que l'apprenti conducteur devient trop stressé.
- Ne pas communiquer son stress, proposer un arrêt.
- Si nécessaire, discuter avec le moniteur de conduite de l'apprenti conducteur pour trouver une solution.

Situation 4 – L'apprenti conducteur manque de confiance

Signes d'un manque de confiance

L'apprenti conducteur :

- veut abandonner:
- rage contre lui-même;
- est tendu au volant.

Qu'est-ce que l'accompagnateur peut faire?

- Encourager l'apprenti conducteur en lui disant qu'avec le temps et à force de persévérance, il va y arriver.
- Souligner qu'il est normal de manquer de confiance lorsqu'on commence à conduire.
- Mettre l'apprenti conducteur en situation de réussite avant d'augmenter peu à peu le niveau de difficulté des sorties sur la route.
- Insister sur ce qui a été réussi dans une situation, même si celle-ci n'a pas été maîtrisée parfaitement.
- Favoriser l'autonomie de l'apprenti conducteur en l'encourageant à prendre des initiatives.

Situation 5 – L'apprenti conducteur surestime ses compétences

Signes d'un excès de confiance

Qu'est-ce que l'accompagnateur peut faire?

L'apprenti conducteur:

- circule à une vitesse trop élevée;
- commet des infractions (vitesse, ralentissement à un arrêt obligatoire au lieu d'une immobilisation complète, etc.);
- tient le volant d'une seule main.

- Sensibiliser l'apprenti conducteur aux risques présents sur le réseau routier.
- S'assurer de ne pas favoriser l'adoption de comportements à risque (ex. : ne pas respecter les limites de vitesse, manquer de courtoisie).
- Informer l'apprenti conducteur des réactions possibles des autres usagers.
- Ne pas hésiter à demander à l'apprenti conducteur de se garer, et faire le point avec lui.

Situation 6 – L'apprenti conducteur manque de pratique

Signes d'un manque de pratique

Qu'est-ce que l'accompagnateur peut faire?

L'apprenti conducteur :

- recherche de l'information vers l'avant seulement (utilise peu les rétroviseurs et ne vérifie pas dans les angles morts);
- tient surtout compte de la signalisation routière et peu du comportement des autres usagers;
- a du mal à conserver une trajectoire en ligne droite et une vitesse constante.

- Augmenter la fréquence et la durée des pratiques.
- Suivre le rythme d'apprentissage de l'apprenti conducteur.
- Éviter de faire les exercices de conduite sur des routes achalandées, inconnues ou complexes au début de l'apprentissage.
- Prévenir suffisamment tôt l'apprenti conducteur des situations nouvelles qui se présentent afin qu'il puisse se préparer adéquatement.
- Donner des conseils à l'apprenti conducteur.

Situation 7 – L'apprenti conducteur est sur la bonne voie

Signes que l'apprenti conducteur améliore sa conduite

L'apprenti conducteur :

- détecte plus rapidement les risques potentiels ou réels de l'environnement;
- anticipe de mieux en mieux les actions des autres usagers;
- ralentit lorsque la situation se complique;
- est de plus en plus autonome.

Qu'est-ce que l'accompagnateur peut faire?

- Continuer dans cette voie en complexifiant les sorties peu à peu.
- Rester vigilant, car l'apprentissage n'est pas terminé. L'apprenti conducteur a encore besoin de son aide, de ses encouragements et de son expertise.
- S'assurer que l'apprenti conducteur continue à adopter des bons comportements (respect des autres usagers de la route, de la signalisation routière, bonne exploration visuelle, etc.).

■ Contrat familial entre l'apprenti conducteur et l'accompagnateur

Le contrat entre l'apprenti conducteur et son accompagnateur est efficace pour établir les règles à respecter par chacune des parties et préciser les attentes et les responsabilités respectives. Lorsque vous aurez bien déterminé les clauses de l'entente, discutez de cellesci avec l'apprenti conducteur et signez le contrat.

Décidez ensemble des conséquences du non-respect des règles. Les conséquences pourraient varier selon la règle non respectée. Assurez-vous d'être ouvert à la négociation de certains points et soyez ferme concernant les règles qui sont importantes pour vous. Soyez prêt à réviser le contrat au fil de l'apprentissage de la conduite par l'apprenti conducteur.

Contrat familial (exemple)

Pour l'apprenti conducteur :

Comme conducteur en devenir, moi,

(nom)

r, moi, En tant que parent

Pour l'accompagnateur:

En tant que parent ou tuteur, moi,

(nom)

j'accepte:

- d'avoir un comportement sécuritaire, coopératif et responsable;
- de respecter toutes les règles de la circulation et de la signalisation routière;
- de comprendre que conduire est un privilège qui implique des responsabilités importantes;
- de respecter toutes les restrictions et étapes de l'accès graduel à la conduite;
- de ne jamais conduire sous l'influence de l'alcool ou de drogues;
- de trouver un conducteur désigné si je suis dans l'incapacité de conduire. Si je ne trouve pas de conducteur désigné, peu importe l'heure, je te téléphone, je téléphone à un membre de la famille, à un ami ou à un taxi;
- de boucler ma ceinture de sécurité et de m'assurer que tous les passagers en font autant;
- de limiter les sources de distraction comme écouter de la musique très fort, utiliser un cellulaire, écrire un texto, etc.;
- de respecter ton jugement et tes décisions concernant la conduite d'un véhicule de promenade et la façon de se conduire sur le réseau routier.

j'accepte:

- d'être ton accompagnateur et de superviser tes pratiques;
- de respecter toutes les règles de la circulation et de la signalisation routière;
- d'être un bon modèle de conducteur et d'écouter tes commentaires si je fais des erreurs de conduite;
- de rester calme, de ne pas devenir trop émotif ou de ne pas perdre patience;
- d'être disponible pour toute conversation afin de t'aider à devenir un conducteur au comportement sécuritaire, coopératif et responsable;
- de ne pas te servir d'accompagnateur si je suis sous l'influence de l'alcool ou de drogues;
- que tu m'appelles en tout temps pour passer te prendre ou organiser un transport pour un retour sécuritaire à la maison:
- de te guider dans tes apprentissages et de te faire progresser vers l'autonomie;
- de te donner plus de liberté au fur et à mesure que tu progresses dans le perfectionnement de tes compétences de conduite;
- d'être ouvert à tes besoins.

Date et signature de l'apprenti conducteur

Date et signature de l'accompagnateur

à la **fin** de la période d'apprentissage





RAPPEL POUR L'EXAMEN PRATIQUE EN CENTRE DE SERVICES

Consultez la brochure *Bientôt* conducteur d'un véhicule de promenade ou le site Web



de la Société de l'assurance automobile du Québec (saaq.gouv.qc.ca) pour veiller à ce que l'apprenti conducteur respecte toutes les exigences lorsqu'il se présentera à l'examen théorique et à l'examen pratique.



CONSENTEMENT DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

N'oubliez pas de remplir le formulaire *Consentement du titulaire de l'autorité parentale* si l'apprenti conducteur a moins de 18 ans.

Ce formulaire est disponible sur le site Web de la Société de l'assurance automobile du Québec, à l'adresse saaq.gouv.qc.ca.



Ce formulaire doit être rempli et signé par le père, la mère ou le tuteur de la personne

Père, mère ou tuteur		ler un véhicu
Nom		
Nom		
Prénom		
Adresse		
Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire, inscrive	ez le ici :	
Je consens à ce que la Société de l'assurance a		Québec :
délivre un permis de conduire		
immatricule un véhicule routi	er au nom de	
Personne mineure		
Nom		
Prénom	Date de naissa	nce Mois Jour
	Aillee	IVIOIS 0001
	Année	Mois Jour
Signature du père, de la mère ou du tuteur	Année Dat	
La communication de renseignements personnels	Dat	te
La communication de renseignements personnels Le personnel autorisé de la Société de l'assurance auton confidentielle les renseignements personnels qui lui sont co	Dat nobile du Québec nfiés. Ils sont indi	c traite de faç spensables po
La communication de renseignements personnels Le personnel autorisé de la Société de l'assurance auton confidentielle les renseignements personnels qui lui sont co appliquer la Loi sur l'assurance automobile, la Loi sur la Soc Québec et le Code de la sécurité routière. La Société comm	Dat nobile du Québec nfiés. Ils sont indi ciété de l'assurand nunique ces rense	c traite de faç spensables po se automobile ignements à s
La communication de renseignements personnels Le personnel autorisé de la Société de l'assurance auton confidentielle les renseignements personnels qui lui sont co appliquer la Loi sur l'assurance automobile, la Loi sur la Soc Québec et le Code de la sécurité routière. La Société comm mandataires et à certains ministères et organismes, selon la organismes publics et sur la protection des renseignements	nobile du Québer infiés. Ils sont indi- siété de l'assurand iunique ces rense Loi sur l'accès aux s personnels. Ces	c traite de faç spensables po ce automobile ignements à s x documents d renseignemer
La communication de renseignements personnels Le personnel autorisé de la Société de l'assurance auton confidentielle les renseignements personnels qui lui sont co appliquer la Loi sur l'assurance automobile, la Loi sur la Soc Québec et le Code de la sécurité routière. La Société comm mandataires et à certains ministères et organismes, selon la organismes publics et sur la protection des renseignements peuvent aussi servir aux fins de statistiques, d'étude, de son	nobile du Québer onfiés. Ils sont indi- ciété de l'assurand ounique ces rense Loi sur l'accès aux personnels. Ces dage, d'enquête d	c traite de faç spensables po ce automobile ignements à s x documents d renseignemer ou de vérification
La communication de renseignements personnels Le personnel autorisé de la Société de l'assurance auton confidentielle les renseignements personnels qui lui sont co appliquer la Loi sur l'assurance automobile, la Loi sur la Soc Québec et le Code de la sécurité routière. La Société comm andataires et à certains ministères et organismes, selon la organismes publics et sur la protection des renseignements peuvent aussi servir aux fins de statistiques, d'étude, de son Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service de	nobile du Québec infiés. Ils sont indi- ciété de l'assuranc iunique ces rense Loi sur l'accès aux è personnels. Ces dage, d'enquête c demandé. Vous p	c traite de faç spensables po ce automobile ignements à s x documents de renseignement ou de vérificatio
La communication de renseignements personnels Le personnel autorisé de la Société de l'assurance auton confidentielle les renseignements personnels qui lui sont co appliquer la Loi sur l'assurance automobile, la Loi sur la Soc Québec et le Code de la sécurité routière. La Société comm andataires et à certains ministères et organismes, selon la organismes publics et sur la protection des renseignements peuvent aussi servir aux fins de statistiques, d'étude, de son Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service des renseignements personnels vous concernant, en obter Pour plus d'information, consultez la Politique de	nobile du Québec nfiés. Ils sont indi- ciété de l'assuranc iunique ces rense Loi sur l'accès aux è personnels. Ces dage, d'enquête c demandé. Vous p nir une copie ou l-	c traite de faç spensables po ce automobile ignements à s x documents d renseignemer ou de vérificatio ouvez consult es faire corrig de la Socié
La communication de renseignements personnels Le personnel autorisé de la Société de l'assurance auton confidentielle les renseignements personnels qui lui sont co appliquer la Loi sur l'assurance automobile, la Loi sur la Soc Québec et le Code de la sécurité routière. La Société comm mandataires et à certains ministères et organismes, selon la organismes publics et sur la protection des renseignements peuvent aussi servir aux fins de statistiques, d'étude, de son Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service d les renseignements personnels vous concernant, en obter Pour plus d'information, consultez la Politique de à saaq.gouv.qc.ca ou téléphonez au Centre de relations a	nobile du Québec infiés. Ils sont indi- ciété de l'assuranc iunique ces rense Loi sur l'accès aux personnels. Ces dage, d'enquête demandé. Vous p nir une copie ou l confidentialité vec la clientèle de	c traite de faç spensables po ce automobile ignements à s x documents d renseignemer ou de vérificatio ouvez consult es faire corrig de la Socié
La communication de renseignements personnels Le personnel autorisé de la Société de l'assurance auton confidentielle les renseignements personnels qui lui sont co appliquer la Loi sur l'assurance automobile, la Loi sur la Soc Québec et le Code de la sécurité routière. La Société comm mandataires et à certains ministères et organismes, selon la organismes publics et sur la protection des renseignements peuvent aussi servir aux fins de statistiques, d'étude, de son Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service d les renseignements personnels vous concernant, en obter Pour plus d'information, consultez la Politique de à saaq.gouv.qc.ca ou téléphonez au Centre de relations a	nobile du Québec infiés. Ils sont indi- ciété de l'assuranc iunique ces rense Loi sur l'accès aux personnels. Ces dage, d'enquête demandé. Vous p nir une copie ou l confidentialité vec la clientèle de	c traite de la spensables ce automobignements x document renseignen ou de vérificouvez conses faire cor de la Société

Société de l'assurance automobile du Québec

NI

la Société

POUR NOUS JOINDRE



PAR INTERNET

saaq.gouv.qc.ca



PAR TÉLÉPHONE

Région de Québec : 418 643-7620
 Région de Montréal : 514 873-7620
 Ailleurs : 1 800 361-7620

 (Québec, Canada, États-Unis)



PAR TÉLÉSCRIPTEUR

Personnes sourdes ou malentendantes

Région de Montréal: 514 954-7763Ailleurs au Québec: 1 800 565-7763



PAR LA POSTE

Société de l'assurance automobile du Québec Case postale 19600, succursale Terminus Québec (Québec) G1K 8J6



EN PERSONNE

À l'un de nos points de service. Avant de vous déplacer, téléphonez-nous. Dans la majorité des cas, vous pourrez obtenir l'information désirée.